



© 16to9foto - Fotolia.com

Réforme « Prévoyance vieillesse 2020 »

Une chance historique pour
l'avenir de la prévoyance vieillesse

Points de vue

Revue de presse
sur les projets du
Conseil fédéral

Pascal Couchepin

Commentaire de l'ancien
conseiller fédéral sur
la réforme d'Alain Berset



Une base pour les vingt prochaines années

C'est avec élégance, prestance et aisance que l'ex-conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi a sauté par-dessus une clôture en 1970, à l'occasion de l'excursion annuelle du Conseil fédéral. On pourrait penser aujourd'hui

que l'introduction et le développement de l'AVS se sont déroulés avec la même facilité. Et pourtant, c'est loin d'être le cas. L'AVS, que beaucoup considèrent aujourd'hui comme « tombée du ciel », est en réalité le fruit d'un âpre combat d'un demi-siècle, mené avec le fidèle soutien de Pro Senectute.

Lorsque l'on discute aujourd'hui avec des personnes de tous âges professionnellement actives, deux constats ressortent. D'une part une grande confiance en notre système, à savoir que personne ne remet en cause le paiement des cotisations AVS. D'autre part une perception globale de l'AVS, vue fréquemment comme un ensemble composé des deux premiers piliers. La grande majorité des personnes actives (ainsi que des employeurs) considèrent qu'aussi bien le 1^{er} que le 2^e piliers entrent dans la composition de la prévoyance vieillesse. Ce point de vue est une réalité qu'il faut impérativement prendre en considération dans le débat.

Avec ses 24 organisations cantonales et intercantionales, Pro Senectute soutient cette position. Les quelque 500 000 clientes et clients de Pro Senectute partagent cette opinion et nous persuadent chaque jour de nous engager en faveur d'une réforme globale viable.

Il reste à espérer que la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » surmontera les obstacles avec autant d'élégance et d'aisance que l'ex-conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi en été 1970.

Werner Schärer
Directeur de Pro Senectute Suisse

Pro Senectute : pour la prévoyance vieillesse

L'engagement en faveur d'une prévoyance vieillesse permettant de couvrir les besoins vitaux est devenu la marque de fabrique de Pro Senectute. Il y a près d'un siècle, la fondation militait pour la création de l'AVS. Aujourd'hui, elle soutient le projet de réforme « Prévoyance vieillesse 2020 ».

Kurt Seifert, responsable du domaine Recherche et travail de base, Pro Senectute Suisse

Plongeons-nous un siècle en arrière : la guerre fait rage tout autour de la Suisse. Attachée à sa neutralité, la Confédération n'échappe toutefois pas totalement aux effets des conflits sanglants qui sévissent en Europe. Comme le Conseil fédéral et le commandement de l'armée s'attendent à une guerre courte, l'économie de guerre peine à se mettre en place. Les conséquences se font vite sentir : les prix des denrées alimentaires et d'autres biens de première nécessité explosent, mais les salaires ne suivent pas. Beaucoup de gens, hommes et femmes, jeunes et âgés, sont tributaires d'une bien maigre aide aux indigents.

A la différence de nombreux autres pays européens à cette époque, la Suisse ne dispose pas encore d'un système d'assurance sociale. L'Etat s'en remet à l'initiative individuelle en matière de prévoyance. La grande majorité des gens n'a pas les moyens de faire de telles économies. A la fin du 19^e siècle, des milieux syndicaux revendiquent une assurance-vieillesse obligatoire, mais leur appel restera vain dans un premier temps. Il faudra attendre la grève générale de novembre 1918, suivie par 250 000 ouvriers et ouvrières contre l'inflation et la pression sur les salaires et réclamant des réformes sociales fondamentales, pour que la question de l'assurance-vieillesse fasse son retour sur l'agenda politique.

Une réforme indispensable

L'assurance-vieillesse figure aussi au rang des revendications prioritaires de la fondation « Pour la vieillesse », dont la création remonte à octobre 1917 et la fondation officielle à juillet 1918, qui prendra le nom de « Pro Senectute » par la suite. L'acte de fondation définit trois tâches essentielles : l'organisation doit favoriser la conscience pour la condition des femmes et des hommes âgés et améliorer le sort des vieillards indigents par des récoltes de dons. Enfin, la fondation a aussi pour objectif de soutenir tous les efforts en faveur de l'assurance-vieillesse, en particulier de l'assurance obligatoire.



L'ex-conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi saute par-dessus une clôture en 1970, à l'occasion de l'excursion annuelle du Conseil fédéral.

Toujours un même but : couvrir les besoins vitaux

Au début, les rentes AVS avaient surtout une valeur symbolique, mais elles ne permettaient pas de couvrir les besoins vitaux. Ce n'est que dans les années 1960 que le premier pilier va connaître un développement rapide. En plus, un système de prestations complémentaires à l'AVS et à l'assurance-invalidité (AI) est aussi mis en place. A l'époque, l'idée d'une « retraite populaire », censée couvrir entièrement les besoins vitaux, fait aussi son apparition. Une initiative populaire correspondante fut cependant rejetée à une écrasante majorité en 1972. En revanche, les citoyennes et citoyens suisses vont plébisciter un modèle composé de trois piliers : l'AVS, la prévoyance professionnelle et la prévoyance privée, fiscalement privilégiée. Le régime obligatoire des caisses de pension entre en vigueur en 1985.

Pour la majorité des retraités, les revenus du premier et du deuxième pilier constituent aujourd'hui la principale source de revenu. Dans de nombreux cas, ces rentes permettent tout juste de couvrir les besoins vitaux. Une partie considérable de la population en âge AVS est tributaire des prestations complémentaires. C'est pourquoi il est exclu de réduire les rentes ! C'est aussi sur ce principe que se fonde le projet de réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » du Conseil fédéral.

La grève générale de 1918 révèle les profonds clivages au sein de la société suisse : la bourgeoisie et la classe ouvrière se font face dans une attitude antagonique, voire hostile. Des réformes fondamentales s'imposent pour éviter que les fossés ne se creusent davantage dans la société. Le Conseil fédéral institue une commission d'experts chargée d'étudier les possibilités d'introduire une assurance-vieillesse, survivants et invalidité publique. Pourtant, la volonté de réforme s'étirole assez vite : les propositions pour financer cette assurance échouent. Dans un premier temps, l'idée d'un impôt sur les successions est mise sur la table. Cette idée provoque cependant une levée de boucliers parmi les représentants des « possédants », comme le rapporte un récit de l'époque.

Des vents contraires

Ce qui reste, c'est la revendication d'un article constitutionnel visant l'introduction d'une assurance-vieillesse. La fondation « Pour la vieillesse », en particulier par son secrétaire central de l'époque, Werner Ammann, s'engage de toutes ses forces pour cette cause. En décembre 1925, c'est chose faite : les hommes suisses acceptent une modification de la Constitution fédérale qui prévoit l'obligation de créer une assurance-vieillesse et survivants (AVS) et la compétence d'instituer une assurance-invalidité.

Pro Senectute sait que la partie la plus difficile du travail, à savoir la mise en application de l'article constitutionnel dans une loi, reste à venir. Une première tentative échoue en 1931. La Suisse est, elle aussi, frappée de plein fouet par la crise économique mondiale, elle se retrouve aux prises avec un chômage rampant et, partant, avec d'autres problèmes plus importants. A l'époque, comme aujourd'hui d'ailleurs, le vieillissement de la population inquiète. La Suisse serait-elle menacée de disparaître petit à petit ? Cette question fait sérieusement débat à l'occasion de l'Exposition nationale de 1939 à Zurich.

Une histoire à succès

Lorsque la guerre éclate cette année-là, la Suisse est mieux préparée qu'en 1914. Des allocations pour perte de gain en faveur des soldats mobilisés, dont le financement est assuré par des cotisations des employeurs et des employés, voient par exemple le jour. En 1940, les syndicats proposent de conserver ce système à la fin de la guerre et de l'utiliser pour la future assurance-vieillesse. Un dessein que Pro Senectute soutient, elle aussi, avec force.

Peu avant la fin de la guerre, le Conseil fédéral est prêt à se pencher sur cette proposition. La commission d'experts trace les grandes lignes d'une loi sur l'AVS, et le projet obtient l'aval du Parlement. Le 6 juillet 1947, enfin, c'est au tour du peuple de l'accepter : une majorité écrasante est pour ! La fondation « Pour la vieillesse », qui s'est engagée avec ferveur pour la loi, exulte : la loi pose les bases pour pouvoir combattre la « détresse générale de la vieillesse », la grande misère des personnes âgées, comme l'écrira Werner Ammann après la guerre.

Depuis l'introduction de l'AVS en 1948, la prévoyance vieillesse en Suisse a été, en grande partie, une histoire à succès. Il faut se garder de compromettre ces acquis aujourd'hui !

Réponse à la consultation sur la réforme de la prévoyance vieillesse :
www.pro-senectute.ch/reforme2020

Coup d'envoi réussi : la réforme d'Alain Berset bien accueillie par la population

La prévoyance vieillesse est une préoccupation majeure des Suisses. Du tact s'impose pour engager une réforme dans le domaine. Le conseiller fédéral Alain Berset semble savoir s'y prendre. Les votants adhèrent actuellement à son projet de réforme.

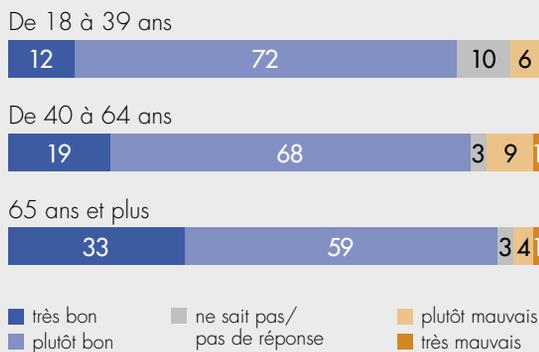
Thomas Peterhans, journaliste et historien

Si les choses restent en l'état, notre système actuel, avec l'AVS et les caisses de pension, se retrouvera bientôt dans l'impasse financière. Les raisons sont évidentes : de moins en moins d'actifs financent les rentes de toujours plus de retraités, tandis que les caisses de pension doivent faire face à une espérance de vie toujours plus longue et, de surcroît, à des taux d'intérêt plus bas. Et pourtant, le système social suisse n'a pas évolué depuis 15 ans. Toutes les tentatives de réformer le système actuel et de l'ajuster pour l'avenir ont échoué ces dernières années. Le peuple a désavoué le Conseil fédéral à chaque scrutin. Le gouvernement a su tirer la leçon et propose à présent une réforme globale de la prévoyance vieillesse qui ne laisse personne sur le carreau, mais où chacun doit aussi faire un effort. Point important : les rentes actuelles demeurent garanties.

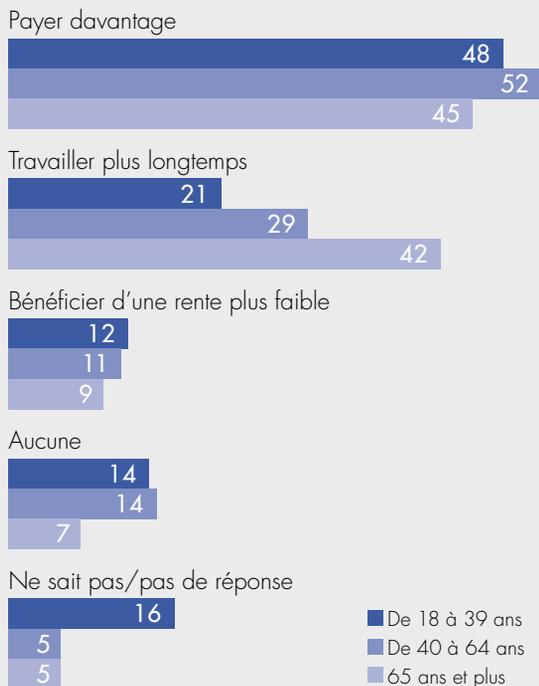
Le Conseil fédéral veut accroître les recettes de l'AVS en relevant la TVA de 1,5 point. Quant aux femmes, elles devraient désormais travailler jusqu'à 65 ans. Dans la prévoyance professionnelle, des cotisations plus importantes sont prévues pour faire augmenter les avoirs. En même temps, Alain Berset veut cependant abaisser le taux de conversion qui détermine le montant des rentes versées.

Avec les mesures proposées, le Conseil fédéral ne transforme pas radicalement le système actuel, comme d'aucuns le voudraient. A quoi bon heurter le peuple, au risque d'essuyer un nouvel échec aux urnes ? La confiance dans le système actuel est très élevée ; neuf citoyens sur dix se déclarent satisfaits du statu quo, tout en reconnaissant la nécessité d'engager des réformes et en se montrant prêts à accepter des sacrifices. A condition, toutefois, que les intentions de réforme ne se traduisent pas par des baisses des prestations. Le peuple préfère payer davantage que recevoir une rente moins élevée. Il est tout à fait pertinent que, dans l'optique d'accroître les chances de succès en votation, le ministre des affaires sociales Alain Berset préconise de garantir le maintien des rentes actuelles dans ses plans de réforme. Si le projet est si bien accueilli dans l'ensemble, c'est aussi parce qu'il prévoit une large répartition des conséquences de la réforme. Presque tout le monde sera mis à contribution.

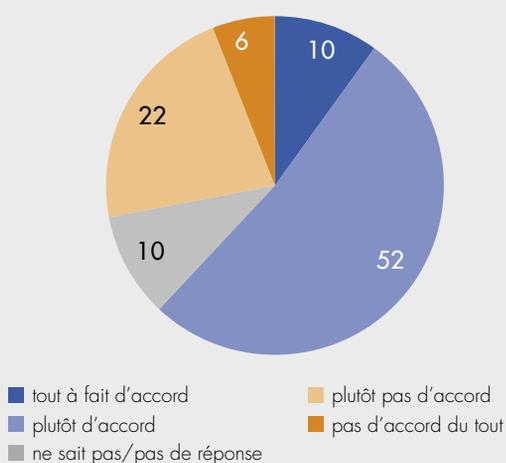
Fonctionnement de la prévoyance vieillesse par tranche d'âge en % d'électeurs/trices



Solution pour assurer la prévoyance vieillesse par tranche d'âge en % d'électeurs/trices

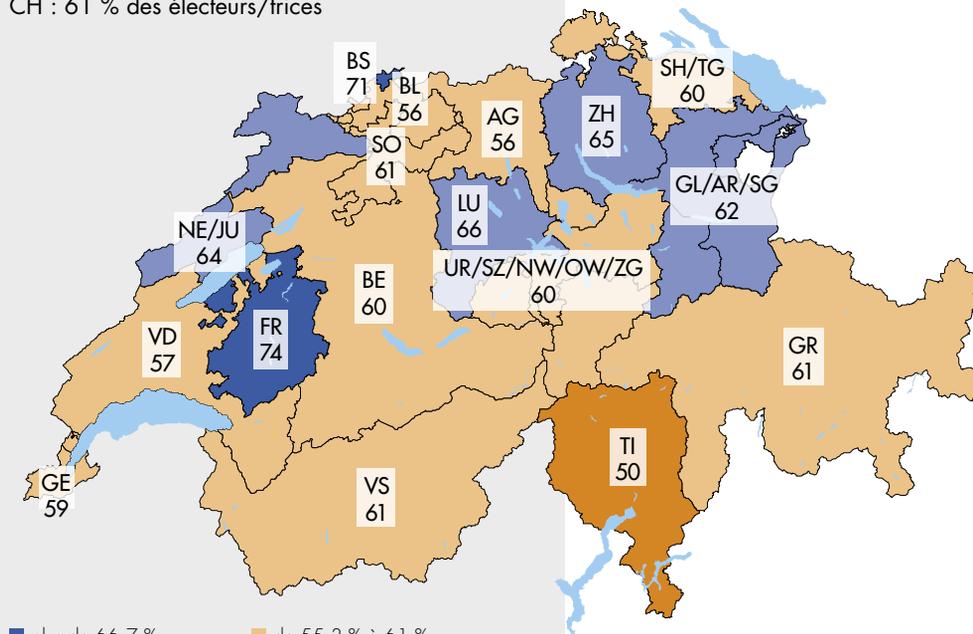


Evaluation du paquet de réformes 2020 en % d'électeurs/trices



Evaluation du paquet de réformes 2020 par canton

CH : 61 % des électeurs/trices



■ plus de 66.7 %
■ de 61.1 % à 66.7 %
■ de 55.3 % à 61 %
■ moins de 55.3 %

En AI, il n'a pas été possible de créer un échantillon. En partie à cause de la taille de l'échantillon (n < 50), certains cantons ont été regroupés (UR/SZ/NW/OW/ZG, GL/AR/SG, SH/TG, NE/JU)

La volonté est bien là : avec son train de mesures portant à la fois sur le 1^{er} et le 2^e pilier, le Conseil fédéral semble être en phase avec la population : plus de 60% des citoyens sont favorables au projet. C'est ce qui ressort d'un sondage réalisé auprès de 2500 votants par l'institut gfs.bern pour Pro Senectute.

Evaluation du paquet de réformes 2020 par parti en % d'électeurs/trices certains de participer

Les Verts



PS



Vert'libéraux



PDC



PBD



PLR.Les Libéraux-Radicaux



UDC



Sans parti



■ tout à fait d'accord
■ plutôt d'accord
■ ne sait pas/pas de réponse
■ plutôt pas d'accord
■ pas d'accord du tout

Il n'y a pas que le paquet global, mais aussi les éléments particuliers de la réforme qui recueillent une large adhésion : à ce titre, une majorité des votants (62 %) soutient actuellement le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Sept hommes sur dix sont favorables à l'harmonisation de l'âge de la retraite, tout comme une petite majorité des sondés rejette de façon claire et nette un relèvement général de l'âge de la retraite. En relevant l'âge de la retraite des femmes, le Conseil fédéral donne suite à une revendication majeure du camp politique bourgeois (de droite).

Le peuple réserve aussi un accueil favorable (53 %) à la hausse de la TVA, car les retraités actuels devront ainsi également apporter leur pierre à l'édifice. Par ailleurs, le financement additionnel au moyen de la TVA permet de s'assurer le soutien de la gauche à ce grand projet.

Cette proposition de compromis permet d'expliquer le soutien dont bénéficie la réforme toutes appartenances politiques confondues : celle-ci recueille l'adhésion de principe la plus forte auprès des sympathisants des Verts (78 %) et du Parti socialiste (75 %) et la plus faible auprès de la base UDC (51 %).

Conclusion : la majorité de la population réserve un accueil favorable au train de mesures de la « Prévoyance vieillesse 2020 » à l'heure actuelle ; tant l'idée de réforme que celle d'un paquet global répondent aux attentes des votants suisses. C'est le Conseil des Etats qui se penchera en premier sur la réforme. Le risque que le projet soit renvoyé au Conseil fédéral, comme d'aucuns ont menacé de le faire, est ainsi sans doute écarté. En effet, le PDC, qui a toujours les moyens de faire basculer les résultats à la Chambre haute, ne veut pas perdre un temps inutile en renvoyant le projet. En effet, le temps est rare... et cher : faute de réforme, l'AVS pourrait afficher un déficit de 8,3 milliards de francs d'ici en 2030 selon le Conseil fédéral.

Réforme : les jeux ne sont pas encore faits

Le Conseil fédéral a accompli son travail. La balle est maintenant dans le camp du Parlement. Une chose est sûre : les jeux sont loin d'être faits chez les votants. Trois scénarios se dessinent.

Thomas Peterhans, journaliste et historien

La réforme globale de la prévoyance vieillesse jouit pour le moment d'une certaine confiance au sein de la population. Le paquet est considéré comme un compromis équilibré, pour lequel tous doivent fournir un effort afin de préserver le système à long terme. C'est ce qui fait la force de la proposition actuelle.

D'après les résultats du sondage représentatif réalisé, il serait toutefois prématuré de se risquer à des prédictions concrètes sur le futur processus de formation d'opinion au sein de la population. Personne ne sait notamment quelle sera l'influence des débats politiques au Parlement. Ces débats pourraient encore influencer de façon durable sur la formation d'opinion.

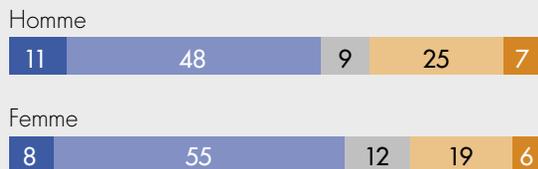
Selon Peter Burri-Follath, responsable Marketing & communication à Pro Senectute Suisse, trois scénarios se dessinent :

Dans le premier, le projet bénéficie d'emblée d'une longueur d'avance et parvient même à creuser l'écart durant le processus de formation d'opinion. Ce scénario semble peu probable dans le cas du présent projet de réforme, car il ne se produit que lorsqu'un projet est incontesté et qu'il ne rencontre pour ainsi dire aucune opposition. Or, ce n'est pas le cas de la réforme globale 2020.

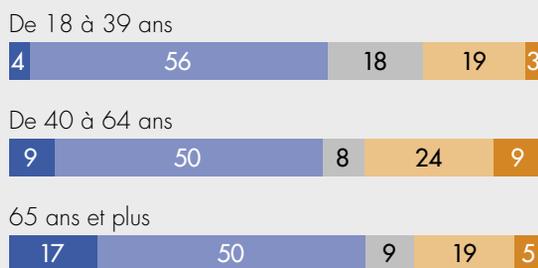
Dans le deuxième, le camp du « oui » part avec une longueur d'avance. Celle-ci subsiste jusqu'au bout. Bien que les indécis finissent par voter contre le projet, celui-ci est quand même accepté. Peter Burri-Follath estime que ce scénario pourrait se produire dans le cas de la Prévoyance vieillesse 2020 si la gauche soutient le projet sans réserve et si une large alliance, capable de ratisser un maximum de voix dans le camp bourgeois, voit le jour. Dans pareil cas, la majorité des votants considérera le paquet comme équilibré.

Dans le troisième, le camp du « oui » part également avec une longueur d'avance. Le projet sera toutefois rejeté en votation. Ici, les indécis votent contre le projet, tandis qu'un revirement d'opinion se produit parmi une partie notable des personnes qui étaient à l'origine favorables au projet. Le projet de la réforme des retraites pourrait subir ce revers s'il était attaqué simultanément par la gauche et la droite. La réforme ne serait alors plus perçue comme équilibrée.

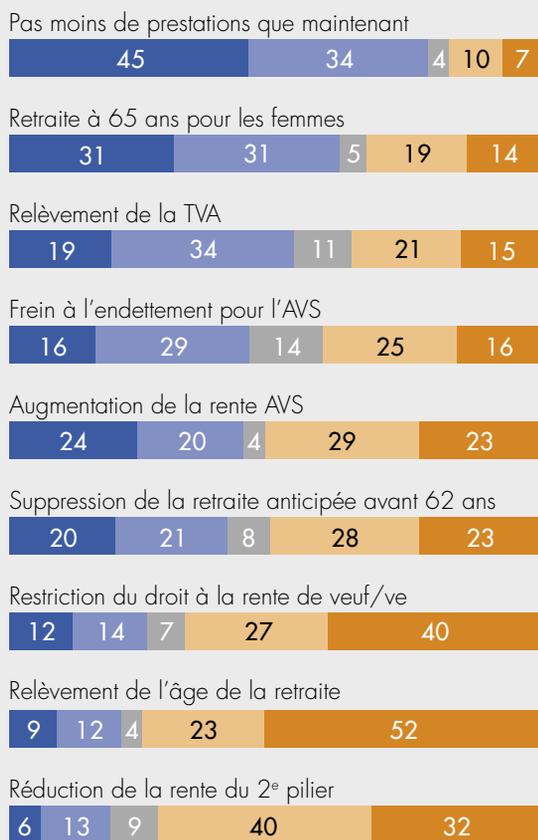
Evaluation du paquet de réformes 2020 par sexe en % d'électeurs/trices



Evaluation du paquet de réformes 2020 par tranche d'âge en % d'électeurs/trices



Evaluation des différents points de la réforme en % d'électeurs/trices



■ tout à fait d'accord ■ plutôt pas d'accord
 ■ plutôt d'accord ■ pas d'accord du tout
 ■ ne sait pas/pas de réponse

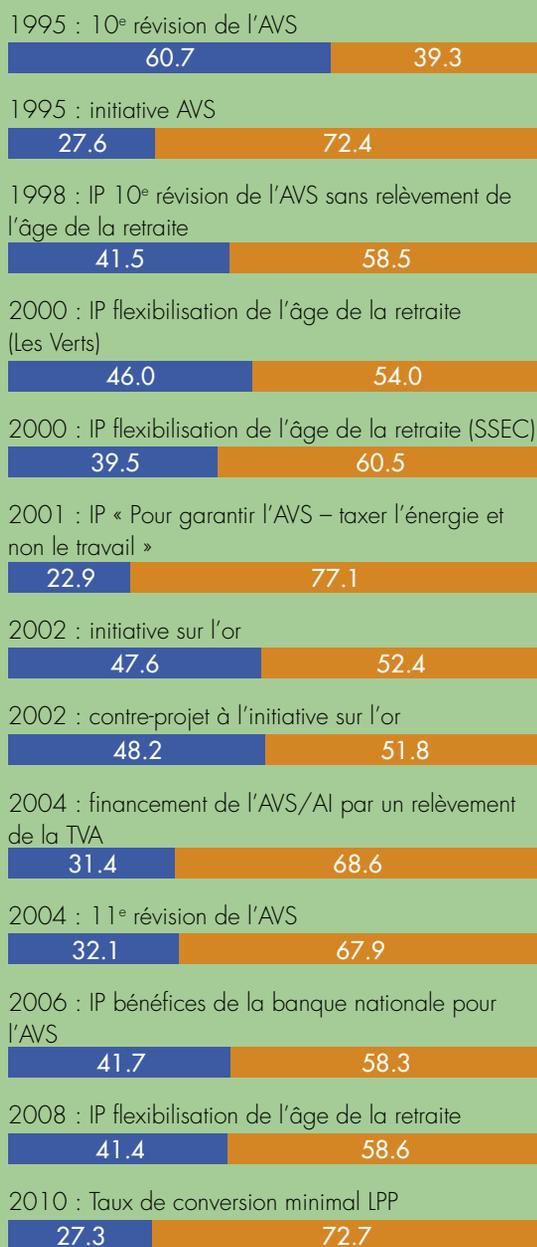


© gfs.bern

Urs Bieri

Urs Bieri est directeur de projet senior et membre de la direction de l'institut de recherche gfs.bern. Politologue et expert en médias, il a dirigé l'étude « Etat des lieux de la réforme globale Prévoyance vieillesse 2020 », réalisée sur mandat de Pro Senectute.

Résultats des votations – objets fédéraux sur la prévoyance vieillesse en % de votes valables (sans abstention)



■ oui ■ non

« Grâce aux sondages, les électeurs peuvent s'exprimer sur le sujet avant le scrutin »

Au cours d'un entretien avec l'expert en médias et politologue Urs Bieri, ps:info évoque l'avenir.

ps:info : A l'heure actuelle, la population est majoritairement d'accord avec les plans de réforme du Conseil fédéral. Quelles conclusions peut-on en tirer pour la suite du débat ?

Urs Bieri : Il est beaucoup trop tôt pour deviner comment va évoluer l'opinion des électeurs. En ce moment, le Parlement planche sur le sujet ; un ou plusieurs projets devraient voir le jour. Et c'est seulement là-dessus que le peuple va voter. L'acceptation d'aujourd'hui peut être comparée à un bourgeon fragile : un coup de pied suffirait pour compromettre durablement la croissance de la plante. En général, on s'accorde à dire que les propositions individuelles impopulaires, telles que la diminution du taux de conversion, n'ont actuellement pas plus de chances qu'en mars 2010 (à savoir aucune) si elles ne sont pas contenues dans un paquet de mesures.

ps:info : Le besoin de réforme est aujourd'hui communément reconnu, mais le peuple est-il également plus enclin à « avaler la pilule » ?

Urs Bieri : L'expérience montre que la « pilule » passe dans les urnes si la majorité des gens n'est pas concernée par les conséquences négatives, si la gravité des problèmes rencontrés au quotidien ne laisse pas entrevoir d'autre solution, ou s'il y a une volonté d'essayer de répartir et de limiter le plus possible les préjudices individuels. Ce dernier point est controversé en politique, vu que pendant les campagnes de votation il est très facile de mettre en avant un point faible et de provoquer l'effondrement de l'ensemble.

ps:info : Doit-on alors absolument opter pour un paquet de réformes d'une telle envergure ? Un découpage en plusieurs volets n'aurait-il pas plus de chances d'aboutir ?

Urs Bieri : Au cours de ces vingt dernières années, nous avons voté treize fois sur des objets liés à la prévoyance vieillesse et rejeté douze fois les propositions. Peu d'éléments portent à croire que le peuple accueillerait plus favorablement des projets individuels plutôt qu'un paquet global équilibré.

ps:info : Quels rôles jouent les sondages dans notre démocratie directe ?

Urs Bieri : Les sondages offrent la possibilité au groupe qui tranchera la question, à savoir les électeurs, de s'exprimer sur le sujet avant le scrutin. Ils révèlent dans quels domaines les électeurs évaluent les problèmes différemment que les politiciens. Les résultats des sondages peuvent donc former la base d'un débat commun.

Revue de presse : la réforme de la prévoyance vieillesse

NEUE
LUZERNER ZEITUNG

Le conseiller fédéral Berset fait du bon travail

Rainer Rickenbach

« La méthode consistant à guider en douceur les citoyens sur le chemin de réformes de la prévoyance vieillesse parfois abstraites fait partie de la stratégie d'Alain Berset. [...] Le principal enseignement du sondage de Pro Senectute est le suivant : ce qui séduit en premier lieu, c'est le caractère équilibré de la réforme. Le fait que tout le monde participera à l'effort financier au cours des 30 à 40 années de transition démographique rassure. [...] S'ils critiquent des points précis, les détracteurs sont incapables d'esquisser un projet global. Au-delà de la défense de leurs intérêts propres, ils ne présentent aucun projet réaliste. »



Retraites : le plan Berset plaît

« Dans le camp rose-vert, Alain Berset a conquis plus de 75 % des personnes interrogées. Dans le sondage, trois scénarios étaient évoqués : cotiser davantage, partir plus tard à la retraite ou recevoir une rente moins élevée. Les résultats montrent que la moitié des Suisses préféreraient une augmentation des cotisations, 30 % un relèvement de l'âge de la retraite et 11 % accepteraient une diminution des rentes. 12 % s'opposent à tout sacrifice. »

NZZ am Sonntag

Le paquet de réformes d'Alain Berset rallie une majorité du peuple

René Donzé

« L'enquête montre qu'en fin de compte, le peuple suisse n'approuverait une réforme que si elle n'entraînait ni hausse de l'âge de la retraite, ni réduction des rentes. Toujours selon l'enquête, le fait que les conséquences de la réforme touchent une large partie de la population renforce la popularité du projet. Le paquet de réformes d'Alain Berset trouve son principal soutien en Suisse alémanique et auprès des personnes d'un niveau de formation élevé. »

Tages Anzeiger

Un non clair à la réduction des rentes de veuves

Iwan Stadler

« L'évolution de la société constitue un autre argument pour la réduction des rentes de veuves. De nos jours, il est beaucoup plus aisé pour les femmes de réintégrer la vie professionnelle après s'être consacrées aux enfants. Ainsi, deux tiers des bénéficiaires d'une rente de veuve exercent aussi une activité lucrative. Selon une étude de l'Université de Genève commandée par le Conseil fédéral, il arrive parfois que les femmes soient dans une situation financière plus favorable après la mort de leur mari. Cette étude conclut qu'un veuvage n'a pas de répercussions graves du point de vue financier, ou du moins nettement moins graves qu'un divorce ou une séparation. »

Basler Zeitung

La quadrature du cercle

Thomas Cueni

« Réaliser la quadrature du cercle suppose une volonté politique de parvenir à des solutions susceptibles de rallier la majorité. Espérons que, dans un Parlement polarisé, il se trouvera des bâtisseurs de ponts capables de penser au-delà du court terme et de surpasser l'incompatibilité des positions actuelles. Le projet d'Alain Berset peut et doit sans doute être amélioré, mais il n'est certainement pas aussi mauvais que certaines voix, s'élevant de la droite comme de la gauche, voudraient le faire croire. »

Handelszeitung

Quand la rente ne suffit pas

Armin Müller

« Les tentatives visant à réduire le taux de conversion légal se sont jusqu'à présent heurtées à l'opposition de la gauche. C'est au tour du conseiller fédéral socialiste et ministre des affaires sociales Alain Berset de faire une nouvelle tentative avec le vaste paquet de réformes « Prévoyance vieillesse 2020 ». Afin de stabiliser le 2^e pilier, le projet prévoit notamment de réduire le taux de conversion de 6,8 à 6 % en quatre ans. Cette mesure n'aurait pas pour effet de supprimer la redistribution au sein du 2^e pilier, mais contribuerait à la réduire. »

Sonntagszeitung

Un test pour la démocratie

Denis von Burg

« Le ministre des affaires sociales le rappelle quotidiennement : chaque tentative de réforme de la caisse de pension ou de l'AVS par des mesures isolées et au profit d'intérêts particuliers s'est soldée par un échec. Selon lui, la seule attitude responsable consiste à adhérer à son projet de réforme globale. Ce faisant, il ne se contente pas de présenter sa réforme comme un enjeu crucial pour la politique sociale, mais lui donne valeur de test pour la démocratie. Le Parlement est mis sous pression. Alain Berset n'a cependant pas tort. »

FINANZ und WIRTSCHAFT

Une thérapie symptomatique

Peter Morf

« Dans l'ensemble, ce projet de réforme globale mise trop sur des mesures de lutte contre les symptômes ; en d'autres termes, il s'agit d'injecter plus d'argent dans le système. Or, cette approche ne permet pas de résoudre de manière durable les problèmes structurels. Les mesures devraient prendre en compte le vieillissement de la population. Sans un relèvement de l'âge de la retraite et de l'âge de référence, l'objectif de garantir la pérennité financière de la prévoyance vieillesse restera hors d'atteinte. »

Tribune de Genève

Le point de vue: Retour à l'emploi difficile des seniors

Yves Flückiger

« Des réformes sont indispensables. Elles sont cruciales dans l'optique du paquet présenté par Alain Berset pour pérenniser l'AVS et le 2^e pilier. Elles concernent en particulier les bonifications de vieillesse qui contribuent à alourdir le coût de la main-d'œuvre plus âgée, décourageant ainsi les entreprises d'embaucher des seniors. Elles s'élèvent aujourd'hui à 7 % pour la population de 25 à 34 ans et à 18 % pour les travailleurs de 55 à 64 ans! Il conviendrait de faire commencer obligatoirement les cotisations au 2^e pilier dès l'âge de 20 ans et de faire disparaître la progression des cotisations selon l'âge, même si la transition d'un système à l'autre est loin d'être évidente. »

24 heures

La retraite des femmes à 65 ans passe plutôt bien

Laurent Aubert

« Comme il n'indique pas de rejet massif des mesures principales, le sondage plaide, selon Liliane Maury Pasquier (PS/GE), en faveur d'une réforme en bloc, comme le propose le gouvernement. « Je vois dans ces résultats la confirmation de l'approche du gouvernement », renchérit le président du PDC, Christophe Darbellay, qui souligne que le PDC est le seul parti à soutenir totalement « Prévoyance 2020 ». « Le Conseil fédéral est dans le juste. En mettant plusieurs mesures dans le paquet, il tente un équilibre des sacrifices, explique le Valaisan. La situation des retraites impose d'agir maintenant, et il est interdit de se rater. »

TAGBLATT

Le peuple a faim de solutions

Marina Widmer

« L'étude montre que c'est le caractère équilibré de la réforme qui joue en sa faveur. Honni soit qui affirmerait que le peuple est un peu plus enclin à trouver des solutions que certains politiciens. Reste que ce dernier fait preuve d'une plus grande volonté de s'attaquer rapidement à la problématique urgente de la prévoyance vieillesse. »

« Une bonne base de débats »

Pascal Couchepin, ancien conseiller fédéral

La réforme du Conseil fédéral concernant la prévoyance vieillesse 2020 est en marche. Il reviendra au parlement de dire si elle est équilibrée et susceptible d'obtenir une majorité populaire car dans ce domaine, le référendum est probable. Il est obligatoire si la réforme comprend une augmentation de la TVA puisque le taux de TVA est fixé dans la Constitution.

Il faut saluer la volonté du Conseil fédéral de proposer une réforme globale du système des trois piliers même si, l'expérience le prouve, la méthode a certes un grand avantage, celui de pouvoir faire des arbitrages, mais aussi un grand risque, celui de cumuler les oppositions partielles.

Quelle que soit la tendance politique dont on est proche, des réalités s'imposent. Dans le premier pilier, celui de l'AVS, à côté de la réalité économique, du rythme de croissance de l'économie et des salaires, c'est la réalité démographique qui s'impose. Lorsque le rapport entre le nombre de cotisants et celui des bénéficiaires de rente se dégrade, ce qui est le cas actuellement, un signal d'alarme s'allume. Si une très forte croissance économique n'est pas au rendez-vous, il y a risque de faillite. Il faut agir. Comment ? Là commence le débat politique, car les paramètres possibles sont bien connus : augmentation des ressources (TVA, cotisations, transferts de recettes de l'Etat), mise en œuvre d'automatismes à la suédoise, augmentation de l'âge réel de la retraite.

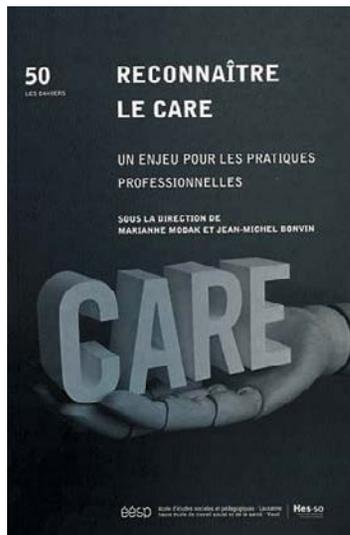
Dans le deuxième pilier, avec le système de capitalisation, les problèmes sont encore plus complexes. S'agissant d'un système qui porte sur des décennies, il faut faire beaucoup de pronostics, dont chacun peut être désavoué par la réalité. Quel sera le rendement futur des capitaux, quel sera le taux d'inflation ? Combien d'années de retraite vivront les assurés du futur et quel sera le rendement de leur capital pendant la période de retraite ? Quel sera l'environnement législatif futur pour les compagnies d'assurance ? Tous ces pronostics sont influencés par les perceptions personnelles, politiques ou de caractère, et bien souvent, tout simplement par l'intérêt personnel. Et cela explique la virulence de certaines prises de position dans ces matières. Mais, à la fin, les passions doivent se calmer et un compromis doit être trouvé. Il y va de la sécurité de nos systèmes d'assurance sociale, qui est une composante essentielle de notre culture politique. Cela a été possible dans l'AI. Cela doit être possible dans la prévoyance vieillesse même si, objectivement, c'est plus difficile. Le projet du Conseil fédéral est une bonne base de débats.



©KEYSTONE/Yannick Bailly

Pascal Couchepin

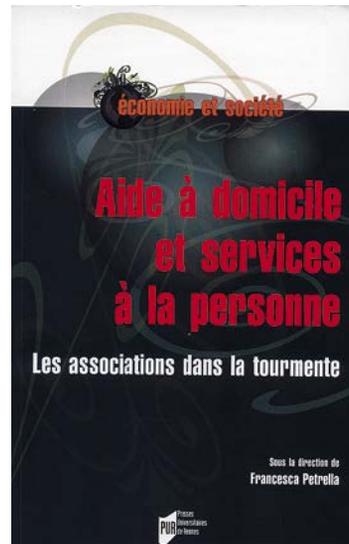
L'ancien conseiller fédéral Pascal Couchepin est photographié lors de l'assemblée générale extraordinaire du Parti Libéral Radical (PLR) Valais de désignation de la candidature au Conseil d'Etat valaisan 2013, à Conthey.



Reconnaitre le care : un enjeu pour les pratiques professionnelles

Sous la direction de Marianne Modak, Jean-Michel Bonvin. Lausanne : EESP, 2013

Le care, c'est à la fois se soucier et prendre soin des autres. Cette activité, au cœur du travail social et sanitaire, est mal reconnue. Le défi de la reconnaissance du care est dès lors politique, puisque le reconnaître c'est admettre sa nécessité et donner les conditions de son accomplissement adéquat. C'est l'ambition de ce livre, qui réunit les contributions stimulantes de spécialistes du care issues des milieux professionnels et de la recherche.



Aide à domicile et services à la personne : les associations dans la tourmente

Sous la direction de Francesca Petrella. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012

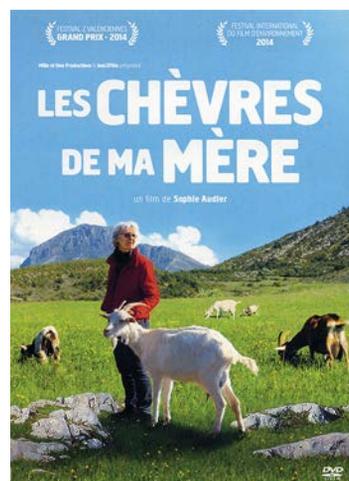
Cet ouvrage analyse les stratégies et les pratiques des associations d'aide à domicile face à la multiplication des politiques publiques et à la structuration d'un marché des services à la personne. Les auteurs étudient la diversification des pratiques et des stratégies déployées. Ce faisant, ils interrogent l'unicité d'un « modèle » associatif ainsi que sa pérennité.



Des maisons pas comme les autres : établissements médico-sociaux vaudois : concours et réalisations

Bruno Marchand, Marielle Savoyat. Lausanne : PPUR, 2014

Depuis plus d'un demi-siècle, le vieillissement de notre société s'est tellement accentué qu'il est devenu une réelle préoccupation pour les collectivités publiques. Face à cette situation, l'effort prodigué dans ce domaine par les autorités vaudoises depuis plusieurs années est particulièrement probant : plus d'une dizaine de concours pour la création d'établissements médico-sociaux (EMS) ont été lancés ces dernières années, correspondant à autant de constructions existantes ou en devenir. Cette publication, abondamment illustrée, rassemble les thématiques liées à ce programme et pose les jalons des préoccupations actuelles en la matière.



Les chèvres de ma mère

Un film de Sophie Audier. Paris : Jour2fête, 2014

Sur un plateau isolé des gorges du Verdon, Maguy fabrique depuis 40 ans du fromage de chèvres dans le respect de la nature et des animaux. Bientôt à la retraite, elle doit céder son troupeau. Elle décide alors de parrainer Anne-Sophie, une jeune agricultrice qui souhaite s'installer. Au fil des saisons, le processus de transmission s'avère être un douloureux renoncement pour l'une et un difficile apprentissage pour l'autre. Peut-on encore aujourd'hui transmettre le goût de la liberté?

Les livres et films présentés sur cette page peuvent être empruntés à :

Bibliothèque de Pro Senectute

Bederstrasse 33, 8002 Zurich, Téléphone 044 283 89 81, bibliotheque@pro-senectute.ch, www.pro-senectute.ch/bibliotheque

Heures d'ouverture

lundi – vendredi 9 – 16 h
jeudi 9 – 18 h

